



2026



22 & 23 AOÛT

RALLYE

DE LA

FAMENNE

REGLEMENT

EPREUVE : RALLYE DE LA FAMENNE

VISA ASAF N° : 17

DATE : 22 & 23 AOÛT 2026

ORGANISATEUR : ASBL ECURIE BAYARD

N° D'ENTREPRISE : 409.339.703

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Hôtel de ville de Rochefort Place Albert 1^{er} n° 1 à 5580 Rochefort

Tél : 0475/39.63.49 - 0474/66.02.62

REGLEMENT PARTICULIER

De manière générale et sauf exception reprise dans le présent règlement particulier, les derniers règlements en date de l'ASAF sont d'application, à savoir :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

T.A.N.O. = Tableau Affichage Numérique Officiel (SPORTITY CODE RDF2026)



 **Sportity**

For direct event information please download the Sportity app and insert this password:

RDF2026

Sportity app is available in

Available on the  **App Store**

Get it on  **Google play**

 

www.sportity.com

I. TIMING GENERAL

23/07/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (Voir Art. 3.3.9 du RSG)
18/08/2026	12h00	Clôture des inscriptions
18/08/2026	20h00	Attribution des numéros
	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, TANO, etc.)
22/08/2026	08h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	09h00 13h00	Distribution du roadbook et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	19h00	Fermeture du secrétariat
	19h00	Clôture des VT
	19h30	Fin absolue des reconnaissances
23/08/2026	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h55	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet et sur le TANO code Sportity RDF2026
	07h30	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ.

TIMING DETAILLE

		Boucle 1	Boucle 2	Boucle 3	Boucle 4	Moyenne
CH 2C-4C-6C	PODIUM		10.10	13.10	16.10	
	SERVICE		0.50	0.50	0.50	1,440 Km/h
CH 0-2D-4D-6D	HABLAUX OUT	8.00	11.00	14.00	17.00	
	Temps	0.12	0.12	0.12	0.12	16,000 Km/h
CH 1-3-5-7	MONTRIVAL	8.12	11.12	14.12	17.12	
ROCHEFORT 16640 m	Start ES1	8.15	11.15	14.15	17.15	
	Temps	0.32	0.32	0.32	0.32	46,725 Km/h
CH 2-4-6-8	BEVOLETES	8.47	11.47	14.47	17.47	
LAMSOUL 8100 m	Start ES2	8.50	11.50	14.50	17.50	
	Temps	0.20	0.20	0.20		39,960 Km/h
CH 2A-4A-6A-8A	Regroup IN PF	9.10	12.10	15.10		
	Regroup	1.00	1.00	1.00	0.20	
						40,880 Km/h
CH 12D	Parc FINAL				18.10	



PIRAGRIoil

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE BAYARD organise, les 22 & 23 août le RALLYE DE LA FAMENNE, 31ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course
- Directeur de course adjoint principal
- Directeur de la sécurité
- Directeur de la sécurité adjoint principal
- Secrétaire du meeting

HENROT HUGUES Lic ASAF n° 835
JAUQUET STEVE Lic ASAF n° 301
GERARD JEAN-M Lic ASAF n° 836
PETIT HENRY Lic ASAF n° 90059
FOURNAUX CH Lic ASAF n° 840

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**
Président
Membres
Membres
- **Collège des Commissaires Techniques**
Président
Membre
Membre
Membre
Membre
Membre
Secrétaire
Secrétaire Adjointe
- **Inspecteur "Sécurité"**

ROQUET MICHEL Lic ASAF n° 951
JACQUEMIN M Lic ASAF n° 752
MATON ROBERT Lic ASAF n° 291

GILBERT G Lic ASAF n° 973
FRANKENNE J Lic ASAF n° 435
ADEL FREDERIC Lic ASAF n° 90151
NEVRAUMONT D Lic ASAF n° 90052
DAELS DIDIER Lic ASAF n° 944
JACOBS J-L Lic ASAF n° 750
CATOUL M-L Lic ASAF n° 964
LIEMANS K Lic ASAF n° 902
Puissant J.C Lic ASAF n° 937

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents
- Responsables de EC1
- Chefs de Sécurité de EC1
- Responsables de EC2
- Chefs de Sécurité de EC2

SCAILLET CH Lic ASAF n° 987
MODAVE LOUIS Lic ASAF n° 653
MODAVE CH Lic CAS n° 20053
DEMARCHE CH Lic ASAF n° 998
MACEDOINE Q Lic CAS n° 22500

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 3

Identité et attributions des juges de faits :

Définis par aditif le jour de l'épreuve



III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye Type B (50% des points)	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3. Admission des véhicules – Nombre d'engagés – Licence TP-L

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	125	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	OUI	26.11.6	25	OUI
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		NON

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 150

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Art. 4. Description du parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	2

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	16640 m	Show	100%	0%
EC 2	8100 m	Ligne	100%	0%

Total : 166,660 Km, dont 98,960 Km d'ES, comprenant 100% de chemins revêtus en dur.

Les Divisions **PH** prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions.

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les concurrents des autres divisions

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art.2.1.14. du RPR)

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétée sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère, car l'épreuve est OPEN), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).**

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Le montant des frais d'engagement cumulés devra OBLIGATOIREMENT parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° : BE33 0018 3636 0146 Intitulé : ASBL ECURIE BAYARD

Communication : RDF EQUIPAGE PILOTE-COPILOTE

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Droit
D1-D2-D3	365€
D4	405€
D PH'S (Classic/SR)	365€
D Histo-Démo	300€

Pour les membres de l'Ecurie Bayard en ordre de cotisation pour l'année 2026 une réduction de 12,5€ par membre leur est ristournée sur les droits d'engagement

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **50%** (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	22/08/2026
LOCALISATION	Square de l'Amicale Rue de Behogne 5580 Rochefort
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 08h00 à 19h00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Podium du Square de l'Amicale Rue de Behogne 5580 Rochefort
DATE	22/08/2026
HEURES	De 13h00 à 19h00

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Place Albert 1 ^{er} 5580 Rochefort
DATE	23/08/2026
HEURES	De 06h30 à 06h55

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Garage A2PH à Rochefort
--------------	-------------------------

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Rue Paul Nizan. Début de la rue du parc d'assistance avant de passer sous le tunnel
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG 1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	22/08/2026
HEURES	De 09h00 à 19h30

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	1 Fois par boucle entre la ES1 et la ES2
EMPLACEMENT	Pompe TOTAL Energie Rue de la Libération 5580 Rochefort

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	1 Fois par boucle avant ES1 au Centre-Ville et parking du Hableau
--------------	---

Art. 9. Parcs fermés

9.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Rue de Behogne 5580 Rochefort
--------------	-------------------------------

9.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Rue de Behogne 5580 Rochefort
--------------	-------------------------------

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Sur le Podium	Rue de Behogne 5580 Rochefort
---------------------------------	---------------	-------------------------------

- Les trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Premier "Master" au classement général en PH S/R
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
 - Premier "Master" au classement général en PH Classic
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Premier "Master" au classement général en Division 4
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 21/08/2026 à 20h00 HENROT HUGUES 22 Rue de Meursault 5590 LEIGNON 0475/39.63.49
Et FOURNAUX CHANTAL 22 rue de Meursault 5590 LEIGNON 0474/66.02.62
- A partir du 22/08/2026 à 08h00 FOURNAUX CHANTAL Chapiteau Rue de Behogne 5580 Rochefort

Art. 12. Tableau d'affichage (RPR art. 21)

Affichage et publications "virtuels" :

T.A.N.O. SPORTITY Code RDF2026

Art. 13. Divers

A) Roadbook d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)

B) Programmes Chapiteau Rue de Behogne 5580 Rochefort

C) Restauration, Hôtels. Site internet ROCHEFORT.BE

Art. 15. Approbations et réglementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : Liegeois. Prénom : Jules pour la CSAP Namur Lic. N° 937 en date du 18/07/2026

Nom : Lemince Prénom : Pascal, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868 , en date du 22/07/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : PUISSANT. Prénom : JEAN-CLAUDE, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 957, en date du 24/06/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.
Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

RALLYE DE LA FAMENNE 2026

ROCHEFORT - 22 & 23 | 08 | 2026

PIRAGRIoil

HERION MARLOIE - 084 31 16 96

RICCO GROUPE

Fleetback Car dealers & customers connected

enseignesplexi racingdesign

Technique du Froid

Rétro Métal's Mécanique - Peinture - ACHÈNE

Fédération Valloise Aérienne Adeptes

Ecurie Bayard

ASAF

Val de ROCHEFORT

Dépannage Closset 082 22 42 36 - 0475 27 55 17 VEHICULES D'OCCASION